



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Compte Rendu CGT du Comité Technique de proximité de la DIR Ouest du 28 mai 2020

Le président du Comité Technique de proximité demande à ce que les membres présents respectent un temps de recueillement pour notre collègue de la DIR Nord-Ouest décédé la veille, suite à l'accident entre un poids lourd et un véhicule de la DIR Nord-Ouest, sur la RN 175 à hauteur de Saint-Quentin-Sur-Le-Homme.

Le Président nous informe également d'un accident survenu la veille sur le CEI de Saint-Aubin-du-Cormier (A84) : dans le cadre d'un transfert en tracteur, un usager a quitté sa trajectoire et a percuté l'engin, l'usager est décédé, le collègue, en état de choc, a été transporté à l'hôpital.

La CGT précise à la Direction qu'elle ne lira pas de déclaration ce jour, en indiquant que la déclaration du dernier CT reste d'actualité.

Point 1 : approbation du Compte-Rendu du CT du 6 mai 2020 :

Avec la reprise des amendements des organisations syndicales, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Plan de Reprise d'Activité:

L'Administration nous a transmis le Plan de Reprise d'Activité (PRA) de la DIR Ouest avec des ajouts suite à la validation du PRA Ministériel. Ce document a pour but de définir et de présenter les conditions de reprise des différentes activités de la DIR Ouest.

Pour la CGT, le Plan de Reprise d'Activité devrait être cadré au niveau Ministériel, en **déclinant et priorisant l'ensemble des activités, missions exercées**, en ce qui nous concerne, dans une DIR. Cependant, la note de la Direction des Infrastructures de Transport (DIT) n'indique rien d'explicite. De ce fait chaque service rédige seul son PRA. Pour la CGT, cette situation est anormale : chaque DIR met en place des organisations différentes, des mesures de protection différentes, et surtout chaque service a déployé de l'énergie pour la rédaction d'un PRA particulier.

Sur les agents travaillant en bureau :

Concernant le port ou non du masque sur le campus, la CGT est intervenue suite à des questionnements légitimes des agents, sur le fait que la DREAL Bretagne rend le port du masque obligatoire pour les agents sous sa responsabilité dans les espaces communs et que pour ceux de

la DIR Ouest, ce n'est pas le cas.

La CGT est surprise que les différents chefs de services n'aient pas pu se coordonner pour prendre des décisions communes en termes de sécurité par rapport à la pandémie au sein du campus.

Le Président répond qu'il n'a effectivement pas été possible de se coordonner sur ce sujet. La CGT demande si le CHSCT du campus a été consulté, l'Administration répond par la négative, mais va le proposer.

Le télétravail : Concernant les métiers de bureaux, la présence d'agents au sein d'un site était limitée, lors de la reprise de l'activité le 11 mai, à environ un tiers des effectifs pour évoluer ensuite progressivement, vers environ 40 à 50 % des effectifs lors de la phase suivante, programmée début juin.

L'Administration nous indique que le télétravail a largement été privilégié et continue de l'être, y compris pour les prochains mois même si le présentiel va augmenter.

En ce qui concerne les moyens matériels, des ordinateurs portables ont été achetés, mais cela a été difficile étant donné que tout le monde en demandait en même temps. Certains agents ont été dotés d'un ordinateur portable, d'autres ont pu prendre leur matériel de bureau, doté d'un VPN, d'autres travaillent avec leur matériel personnel.

Sur l'exploitation :

La CGT indique à l'Administration que les « gestes barrières » ne sont pas forcément respectés dans les CEI, les missions rendent cet exercice compliqué, c'est un constat et non de la mauvaise volonté de la part des agents. La CGT rappelle que cette reprise ne peut être envisagée que dans la garantie des conditions de sécurité des agents en charge des activités concernées.

Le déconfinement ne doit pas se faire en transférant la responsabilité aux seuls responsables hiérarchiques, avec toutes les difficultés relationnelles que cela comporte par rapport à la situation, des conflits nous ont été remontés dans de nombreux centres.

Le fait de ne rien avoir de cadré en est la conséquence, les prévisions de travaux et interprétations des demandes ont fait que chaque CEI a eu une reprise progressive ou plus abrupte.

Sur les CIGT :

Vu l'évolution du trafic depuis le 11 mai, les CIGT sont passés du palier 1 au palier 2, avec un retour progressif à 2 opérateurs en temps réel, les agents reprendront progressivement au palier 3, c'est à dire un retour à la normale.

Sur les pertes de rémunérations :

Le Président a reconfirmé que le DRH du Ministère invite les agents à se rapprocher du CLAS par rapport à ces pertes de rémunération. Dans un entretien très récent avec le DRH, celui-ci aurait stipulé qu'ils étaient en réflexion sur ce sujet et que des réponses devraient arriver rapidement.

La CGT ne comprend pas que l'on puisse se servir de la commission « aides matérielles ». Cette commission respecte des règles d'attribution qui, dans la plupart des cas n'auront pas à voir avec une perte de rémunération, ce n'est pas au CLAS de palier aux manquements, le sujet est différent, cette position est même choquante de la part du DRH.

Le Président met au vote le Plan de Reprise d'Activité de la DIR Ouest :

CONTRE : 5 CGT

ABST : 1 FO et 2 CFDT

Le vote de la CGT s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de cadrage clair au niveau Ministériel, que l'ensemble des missions ne sont pas identifiées et qu'il n'y a à ce jour pas de réel suivi.

Point 3 : Question diverse (congés) :

Sur la question des congés, maladie, ASA sujets à risque, garde d'enfants... l'Administration nous indique les pourcentages d'agents dans chaque situation administrative dans la première période et la seconde période.

La CGT a réitéré sa demande de l'équivalent d'un bilan social genré pour connaître les situations administratives des agents, un tableau de suivi est à jour, mais il n'a pas été possible techniquement de nous le présenter, il sera envoyé aux organisations syndicales une fois anonymisé.

L'Administration nous indique que chaque agent recevra individuellement, par fiche ou par mail, l'information sur sa situation administrative depuis le 16 mars et également le nombre de congés/RTT à retirer. En cas de désaccord, n'hésitez pas à contacter la CGT.

La CGT revient sur la note du Directeur suite à l'ordonnance RTT/congés, la CGT rappelle qu'aucun·e agent·e n'a souhaité être confiné·e, qu'aucun·e agent·e n'a fait le choix être placé·e en ASA, en télétravail, en travail à distance, à gérer les enfants et à travailler à des heures incongrues... que des agent·e·s souffrant ordinairement de pathologies pouvant les exposer à des formes sévères de la maladie Covid-19 ont souvent été placé·e·s en ASA d'office, certain·e·s même à risque en lien avec une maladie professionnelle, certain·e·s auraient pu exercer en travail distant ou en télétravail si du matériel leur avait été fourni. Néanmoins ils·elles sont resté·e·s à disposition de leurs services et ont respectés ce qu'on leur demandait.

Même si elle a noté que la Direction impose trois jours de congé/RTT par rapport au cinq stipulés dans l'ordonnance pour la première période, **la CGT reste opposée à ce principe et demande à faire voter une motion demandant l'annulation de cette ordonnance et de sa mise en application (en PJ).**

Résultat du vote :

Pour : 5 CGT et 1 FO

Abst : 2 CFDT

La CGT a également demandé à l'Administration de passer un message aux responsables hiérarchiques sur le fait que cette année étant particulière, on ne peut surcharger les plans de charge et qu'il faudra bien se dire que nous ne pourrons sans doute pas tout faire, les plans de charge ne doivent pas conduire à des refus de congés pour nécessité de service.

L'Administration répond favorablement et un message sera rédigé en ce sens.

Les élu·e·s CGT au CT de proximité de la DIR Ouest